



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CYCLE DES
HAUTES
ÉTUDES DE LA
CULTURE

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 19-20 - « Territoires de cultures »

SYNTHÈSE DU RAPPORT DU GROUPE 3

Favoriser les passerelles entre le champ culturel et artistique et les sciences

RÉFÉRENT : Jean-Gabriel GANASCIA, Professeur à Sorbonne Université, expert en Intelligence Artificielle, Président du comité d'éthique du CNRS

Frédérique BOURA, Directrice régionale des Affaires Culturelles de Normandie

Elisabeth CLAVERIE DE SAINT-MARTIN, Diplomate et directrice générale déléguée recherche et stratégie du Centre de coopération international en recherche agronomique pour le développement

Emmanuel GÉRARD, Directeur de la Cité Internationale de la Tapisserie à Aubusson

Emmanuèle PAYEN, Cheffe du service du développement culturel à la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou

Françoise PLET-SERVAN, Directrice adjointe, direction relations science culture et société, Sorbonne Université

Laurent WEIL, Contrôleur de gestion ministériel au ministère de la Culture

Les rapports du CHEC sont le fruit de la réflexion collective de leurs auteurs sans engager, dans leurs constats et propositions, le ministère de la Culture.

SYNTHÈSE ET POINTS MARQUANTS DU RAPPORT

« METTRE LA SCIENCE EN CULTURE, UN DÉFI POUR NOTRE SOCIÉTÉ »

Comment proposer une approche plus globale de la culture et son apport à une démocratisation plus inclusive ? Quelles coopérations, quelles synergies, quels projets communs entre les politiques et les institutions ayant pour mission de diffuser, respectivement l'art et la culture et la culture scientifique ?

Le cœur du propos de ce rapport s'articule autour de deux questionnements : Comment les politiques publiques culturelles peuvent-elles renforcer et multiplier les passerelles entre culture, art et sciences ? Comment accompagner, valoriser et diffuser la culture scientifique au sein de la vie culturelle des territoires ?

Très documenté sur les actions déjà entreprises, ce rapport souligne l'enjeu des relations entre culture et science, et le besoin de conduire une action renforcée prenant appui sur la singularité et les ressources du ministère de la Culture et de ses réseaux. Il énonce une série d'initiatives que pourrait prendre le Ministère sur ce sujet où il est, avec le Protocole culture recherche, présent, mais qu'il n'a pu jusqu'à présent traiter comme une priorité.

Le contexte y est favorable : la crise sanitaire a mis au premier plan la question de la culture scientifique, révélé l'acuité du besoin de savoir et de comprendre, et induit une réflexion sur les positionnements des experts et des savants. Ces éléments constituent autant d'opportunités pour reposer les questions de fond - sociétales, artistiques, politiques et scientifiques - dans le rapport entre culture et science.

C'est en ce sens que le rapport présente un retour sur l'organisation et la mise en œuvre des politiques liées à la culture scientifique technique et industrielle, avant d'y proposer la mise en place de nouvelles actions présentées ci-dessous.

I. La Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Politique publique renforcée en 2012 par la création du **Conseil national de la CSTI**, conjointe entre les ministères de l'Enseignement supérieur et de la recherche et celui de la Culture, la Culture scientifique, technique et industrielle porte une ambition tout à la fois culturelle, démocratique, éducative et sociale. Plus de 1000 acteurs structurent le réseau sur le territoire national.

Pointant cependant des difficultés en terme de coordination et de visibilité, le rapport cible plusieurs types de propositions.

A. L'Université, tête de proue de la CSTI

Les universités sont des espaces clés pour la diffusion de la CSTI, et ont mis en place des actions d'envergure, comme la Fête de la Science ou « Ma thèse en 180 secondes ». Les enjeux de médiation in situ et par le numérique sont les principaux moyens mis en œuvre, grâce à la création d'unités dédiées au sein de ces lieux.

Il est cependant nécessaire d'en améliorer l'accessibilité et la visibilité. Le rapport propose une capacité accrue pour les universités de sortie des campus pour aller à la rencontre du public dans leur lieu de vie, par des actions hors les murs. De façon complémentaire, il conviendrait de repenser régulièrement les actions et les formats de médiation pour répondre à l'évolution des attentes et les pratiques du public.

B. Les Micro-Folies

Le Ministère aurait tout intérêt à investir le réseau des Micro-Folies, notamment ses FabLabs, pour l'ouvrir à la CSTI afin d'irriguer l'ensemble du territoire national, ce positionnement permettant diffusion et hybridation de l'offre culturelle.

C. La Formation

Un premier aspect concernerait la formation des chercheurs aux techniques de médiation, par la conception d'une offre dédiée.

Second aspect, l'intégration de la culture scientifique et technique dans les formations initiales des enseignants du primaire et du secondaire (INSPE). L'exemple des « scènes de recherche » à l'ENS pourrait constituer une référence et une source d'inspiration.

D. Le rôle des grands établissements

Comme cela a été réalisé dans le champ du Ministère pour l'éducation artistique, aujourd'hui présente dans tous les établissements, l'objectif de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle devrait être décliné dans l'ensemble des établissements dédiés. Pour exemple, le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche) qui participe à trois grands rendez-vous annuels (la Fête de la Science, le Salon de l'Agriculture et les Rencontres Science et Société à Montpellier), dispose depuis la loi de 2013 d'un mandat de culture scientifique renforcé dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs signé en février 2020.

II. Le Pass Culture

Afin d'éveiller, donner à voir un fait social et/ou culturel avec de multiples prismes, il convient intégrer les lieux de culture scientifique, technique et industriel dans l'offre du Pass Culture.

III. Le rôle central des bibliothèques et des médiathèques

Premier opérateur culturel sur le territoire, ces lieux sont de véritables portes d'entrées de diffusion de la culture scientifique, la vulgarisation scientifique des collections et le travail de programmation transdisciplinaire constituant déjà les piliers de leurs missions. Expositions temporaires, animation jeunes publics, spectacle vivant et arts plastiques, sont déjà très présents et interrogent à leur manière notre rapport à la science.

Ce rôle peut-être renforcé. Parmi les propositions du groupe figurant en annexe on retiendra notamment :

- Le renforcement de la formation des conservateurs de bibliothèques et agents de médiation sur la culture scientifique et la sensibilisation des agents à toutes les formes de médiation ;
- Le recrutement des personnels ayant une formation initiale scientifique pour mieux faire vivre l'encyclopédisme de la lecture publique ;
- La création d'un axe de programmation spécifique « Science et Culture » : expositions, débats, rencontres, grands entretiens avec des scientifiques, cycles de films documentaires...

IV. Les DRAC : une meilleure déclinaison de la culture scientifique au plan régional

Le sujet de la culture scientifique n'a pas été intégré dans la politique prioritaire du Ministère concernant l'émancipation par la culture car il a longtemps été considéré selon l'angle exclusif de la recherche. Ce positionnement l'a de fait exclu des priorités budgétaires des directions régionales quand bien même elles y étaient fortement sensibilisées.

Le contexte est cependant propice à évolution, avec une part grandissante des questionnements scientifiques dans les enjeux sociétaux et une implication significative des partenaires territoriaux : dans les Hauts-de-France par exemple, la Région exerce la tutelle de la culture scientifique technique et industrielle, via un opérateur unique, pleinement identifié parmi les acteurs du monde de la culture, efficace dans son positionnement de tête de réseau et ses relations très fortes avec le ministère de l'Éducation nationale. Pour les rapporteurs, des initiatives mériteraient d'être entreprises par des actions concertées diversifiées : résidence d'artistes tournées vers les sciences, prix de la culture artistique et scientifique...

ANNEXE

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DU GROUPE 3

Pour la section universitaire

➤ FAIRE CONNAÎTRE LA PRODUCTION DE CULTURE SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE AU-DELÀ DES CAMPUS

- Développer des partenariats avec des établissements et entreprises notamment culturels publics et privés pour la conception d'opérations de médiation permettant de rendre visible la production universitaire ;
- Multiplier les projets associant artistes et universitaires avec l'appui du ministère de la Culture ;
- Programmer une partie des activités de culture scientifique hors les murs, en allant à la rencontre des publics dans leurs lieux de vie, en nouant des partenariats avec les collectivités locales, les entreprises.

➤ DÉPLOYER UNE SÉRIE D'ACTONS POUR DÉPASSER LA DICHOTOMIE ENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE ET EAC

Mettre en place des passerelles formalisées avec le ministère de la Culture pour proposer des actions durables telles que la création de résidences d'artistes tournées vers les sciences ; d'un prix de la culture artistique et scientifique ; d'une journée nationale science et culture...

➤ PROFESSIONNALISER ET RECRUTER DES MÉDIATEURS SCIENTIFIQUES ET CRÉER DES ÉCHANGES FRUCTUEUX AVEC LES MUSÉES POUR PARTAGER LES EXPÉRIENCES ET INSPIRER DE NOUVEAUX FORMATS DE MÉDIATION

Pour les bibliothèques et médiathèques

- Développement et valorisation d'un fond documentaire spécifique ;
- Participation aux évènements et programmation nationaux et territoriaux autour des sciences ;
- Création d'un axe de programmation spécifique « Science et Culture » : expositions, débats, rencontres, grands entretiens avec des scientifiques, cycles de films documentaires...
- Renforcer le dialogue et l'interdisciplinarité avec les autres disciplines et faire vivre l'hybridation ;

- Favoriser des résidences de scientifiques et chercheurs, sur l'exemple des résidences d'artistes ou d'écrivains pouvant donner lieu à des subventions du ministère de la Culture et du ministère de l'Enseignement supérieur (MESRI), pour valoriser ces actions ;
- Création d'un label spécifique, pouvant donner lieu à des subventions ;
- Développer l'EAC, mais également toutes les formes de transmission et de démocratisation des savoirs, engageant le public dans un processus de formation tout au long de sa vie ;
- Renforcer la formation des conservateurs de bibliothèques et agents de médiation sur la culture scientifique et sensibiliser les agents à toutes les formes de médiation ; recruter des personnels ayant une formation initiale scientifique pour s'assurer dans les établissements des compétences dans ce domaine de la connaissance et mieux faire vivre l'encyclopédisme de la lecture publique ;
- Intégrer de manière systématique et rigoureuse un axe de programmation autour de la culture scientifique et de l'Éducation aux Médias, en les déclinant également en volet EAC ;
- Favoriser, en mettant à disposition du public des documents et rendez-vous d'information avec des partenaires, sur les carrières scientifiques, et particulièrement les dispositifs à destination des jeunes, des femmes afin de favoriser la mixité sociale et de genre.

Pour le ministère de la Culture

➤ UN NOUVEAU POSITIONNEMENT VISANT UN RAPPROCHEMENT ENTRE DIMENSION ARTISITIQUE ET SCIENTIFIQUE

- Il n'existe aujourd'hui aucun document stratégique élaboré par le ministère de la Culture pour développer la CSTI. Les raisons en sont multiples : faiblesses des moyens humains et financiers, concentration de ces moyens vers un seul opérateur (90% des crédits du programme « Recherche et culture scientifique » sont destinés à Universcience, cloisonnement avec les autres domaines d'interventions du ministère de la Culture) ;
- Pour dépasser cet état de fait, le rapport préconise de : s'inscrire dans une démarche interministérielle pilotée par le MESRI ; associer systématiquement la culture scientifique à la recherche culturelle ; se doter des moyens d'évaluer son action spécifique concernant la CSTI.